

**VIEL & CIE**  
Société anonyme au capital de 15 323 348 €  
253 Boulevard Péreire – 75017 PARIS  
622 035 749 R.C.S. PARIS

-ooOoo-

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2012**  
**LISTE DES CONVENTIONS ENTRANT DANS LE CHAMP DE L'ARTICLE**  
**L.225-39 DU CODE DE COMMERCE**

---

Conformément aux dispositions des articles L. 225-115 6°, L 225-39 et L 225-40 du Code de commerce, nous avons l'honneur, en application des articles, de vous adresser par la présente un état récapitulatif des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, conformément aux dispositions de l'article L 225-39 du code de commerce, qui nous ont été communiquées par les intéressés.

**1/ Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011**

La Société VIEL & Cie a souscrit à une augmentation de capital à hauteur de 250.000 € pour une participation de 19,68 % dans le capital de la Société IODS. Un pacte d'actionnaires a été signé avec les autres investisseurs dans cette société. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'administration du 29 mars 2011.

La Société VIEL & Cie a été autorisée à souscrire à l'augmentation de capital de la Société SWISSLIFE BANQUE PRIVE, pour un montant de 1 M€ et accordé à la Banque un prêt subordonné à son profit pour un montant de 1 M€ au taux d'intérêt de 7 % par an (le groupe SWISSLIFE octroyant un prêt subordonné à hauteur de sa quote-part en capital). Autorisé par le Conseil d'administration du 17 juin 2011.

**2/ Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé**

Néant